

2024-11-28-06 : Décision modificative n°1 au budget annexe "assainissement"

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit novembre à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Étaient présents :

Valérie AVENEL, Jacques BONHOMMET, Marie-Ange FOUCHEREAU, Pierre-Pascal BIGOT, Jean PAGIS, Guy CHESNEAU, Sébastien DROCHON, Diana LEPRON, Dominique MENARD, Françoise PASSELANDE, Yamina RIOU, Vincent PETIT, Pascal CRUBLEAU, Juanita FOUCHER, Pascal CHEVROLLIER, David GEORGET, Etienne GLÉMOT, Marie-Claude HAMARD, Nooruddine MUHAMMAD, Christelle BURON, Christian MASSEROT, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Marc-Antoine DRIANCOURT, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Brigitte OLIGNON, Virginie GUICHARD, Emmanuel CHARLES, Joël ESNAULT, Florence MARTIN, Christelle LAHAYE, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Annick HODÉE, Jean-Marie JOURDAN, Michel BOURCIER, Jean-Pierre BRU

Étaient excusés :

Frédérique LEHON, Estelle BASTARD, Liliane LANDEAU, Mireille POILANE, Dominique FOUIN, Isabelle CHARRAUD, Patrice TROISPOILS, Vincent VIGNAIS, Muriel NOIROT, Marie-Hélène LEOST, Alain BOURRIER, Antoine MICHEL

Pouvoirs :

Frédérique LEHON donne pouvoir à Pascal CRUBLEAU, Estelle BASTARD donne pouvoir à Christian MASSEROT, Dominique FOUIN donne pouvoir à Maryline LÉZÉ, Liliane LANDEAU donne pouvoir à Brigitte OLIGNON, Mireille POILANE donne pouvoir à Michel BOURCIER

Secrétaire de séance : Maryline LEZE

Membres en exercice :49
Membres présents :37
Pouvoirs :5
Quorum :25
Votants :42
Votes pour :42
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 22/11/2024
Date d'affichage: 02 DEC. 2024

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20241128-2024-11-28-06-BF
Date de télétransmission : 02/12/2024
Date de réception préfecture : 02/12/2024

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe assainissement ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire N°2024-03-28-21 en date du 28 mars 2024, relative au vote du budget primitif « assainissement » pour l'exercice 2024,

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 13 novembre 2024 ;

Vu l'axe 4 du projet de territoire dit « renouveler la gouvernance du territoire et poursuivre l'ouverture aux acteurs du territoire » ;

Vu l'engagement de la labellisation Lucie 26000 « mettre en place une gouvernance responsable » ;

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits sur le budget annexe assainissement régie ;

INVESTISSEMENT									
Nature	Dépenses			TOTAL	Nature	Recettes			TOTAL
	BP	DM 1				BP	DM 1		
	2024	2024	2024		2024	2024	2024	2024	2024
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			0,00	0,00	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 491 734,59			1 491 734,59
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	337 100,00	700,00	337 800,00	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	574 005,51			574 005,51	
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	268 522,38	-20 000,00	248 522,38	23 IMMOBILISATIONS EN COURS				0,00	
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	129 774,50	70 000,00	199 774,50					0,00	
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	2 781 475,90	-85 700,00	2 695 775,90					0,00	
			0,00					0,00	
SOUS-TOTAL	3 494 872,88	-85 000,00	3 409 872,88	SOUS-TOTAL	2 065 740,10	0,00	0,00	2 065 740,10	
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	938 683,41		938 683,41						
			0,00					0,00	
			0,00					0,00	
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	-380 000,00	145 000,00	-235 000,00	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 380 000,00	57 000,00	1 437 000,00		
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	900 000,00		900 000,00	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	900 000,00		900 000,00		
	5 751 758,07	140 000,00	5 891 758,07		5 751 758,07	140 000,00	5 891 758,07		

Exploitation									
Nature	Dépenses			TOTAL	Nature	Recettes			TOTAL
	BP	DM 1				BP	DM 1		
	2024	2024	2024		2024	2024	2024	2024	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 087 200,00		1 087 200,00	70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	2 082 500,00		2 082 500,00		
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	191 800,00	5 000,00	196 800,00	73 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	400,00		400,00		
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS			0,00	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	100,00		100,00		
05 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 500,00		10 500,00				0,00		
06 CHARGES FINANCIERES	100 500,00		100 500,00				0,00		
07 CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 500,00		8 500,00				0,00		
08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 500,00		1 500,00				0,00		
SOUS-TOTAL	1 499 000,00	5 000,00	1 504 000,00	SOUS-TOTAL	2 083 000,00	1 743 017,97	2 083 000,00	2 083 000,00	
			0,00				0,00		
			0,00				0,00		
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 428 017,97	83 000,00	1 511 017,97	022 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT					
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 380 000,00	57 000,00	1 437 000,00	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	380 000,00	145 000,00	525 000,00		
043 OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONC			0,00	043 OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONC			0,00		
	4 136 017,97	145 000,00	4 281 017,97		4 136 017,97	145 000,00	4 281 017,97		

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20241128-2024-07-1806-BF
Date de télétransmission : 02/12/2024
N° de dossier : 2024-07-1806-BF

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.

ENTENDU l'exposé de Monsieur GLÉMOT, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la décision modificative n°1 au budget annexe « assainissement » telle qu'exposé ci-dessus ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance
le 28 novembre 2024
au Lion d'Angers,

Etienne Glémot

Président

Maryline Lézé

Secrétaire de Séance



Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20241128-2024-11-28-06-BF
Date de télétransmission : 02/12/2024
N° de récépissé : 02024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.